

ASSOCIATION ANTENNE

9, rue Déserte

BP 82

67067 STRASBOURG CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ANTENNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les règles et méthodes comptables « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La mise en œuvre du nouveau règlement ANC n°2018-06 et la distinction comptable entre les subventions, les concours publics et les autres contributions financières.
- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation, les concours publics et les autres contributions financières accordées à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 19 Avril 2021

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes
Expertise comptable
 Auditoria
Commissariat aux comptes



4P AUDIT et CONSEIL

Expertise-comptable et Commissariat aux comptes

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace et à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Colmar

173 Route du Gal de Gaulle – 67300 SCHILTIGHEIM

Tel : 03.90.20.35.20

Fax : 03.90.20.35.25

ASSOCIATION ANTENNE

9 rue Déserte

67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020



Sommaire

Etats financiers 2020	2
Annexes aux états financiers 2020	9
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	9
<i>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	11
<i>METHODE GENERALE</i>	11
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	11
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	15
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	17
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	18

ASSOCIATION ANTENNE

Etats financiers 2020

Etats financiers 2020

ASSOCIATION ANTENNE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	15 491	9 821	5 671	0,29	7 912	0,56
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	464 270	290 488	173 782	6,90	189 761	13,39
Installations techniques, matériel & outillage industriels	22 565	22 565				
Autres immobilisations corporelles	330 427	290 376	40 052	2,05	56 448	3,98
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	75		75	0,00	75	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	26 548		26 548	1,36	26 548	1,87
Autres immobilisations financières	36 225		36 225	1,86	26 185	1,85
TOTAL (I)	895 600	613 249	282 351	14,46	306 928	21,65
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés (3)	4 387		4 387	0,22	1 166	0,08
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	27 966		27 966	1,43	513	0,04
. Personnel	2 007		2 007	0,10	1 056	0,07
. Organismes sociaux	7 404		7 404	0,38		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	111 605	8 065	103 540	5,30	65 420	4,62

ASSOCIATION ANTENNE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 512 988		1 512 988	77,48	1 032 518	72,84
Charges constatées d'avance	12 116		12 116	0,62	9 846	0,69
TOTAL (III)	1 678 473	8 065	1 670 409	85,54	1 110 519	78,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 574 074	621 314	1 952 760	100,00	1 417 446	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

ASSOCIATION ANTENNE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	59 291	3,04	52 753	3,72
Réserves de compensation	25 469	1,30	58 715	4,14
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	8 818	0,45	8 818	0,62
Autres réserves				
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-70 084	-3,58	-116 616	-6,22
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	22 181	1,14	-17 168	-1,20
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-31 636	-1,61	-39 254	-2,76
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	69 692	3,57	60 251	4,25
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	83 730	4,29	7 500	0,53
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	68 201	3,49	88 409	6,24
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	68 201	3,49	88 409	6,24
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	10 000	0,51	10 000	0,71
. Sur autres ressources				
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	51 813	2,65	70 287	4,96
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	371 940	19,05	321 947	22,71
Dettes fiscales et sociales	369 713	18,93	240 662	16,96
Autres (5)	2 914	0,15		
Produits constatés d'avance	994 448	50,93	678 642	47,68
TOTAL (IV)	1 800 829	92,22	1 321 537	93,23
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 952 760	100,00	1 417 446	100,00

ASSOCIATION ANTENNE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre <u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs. (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. (4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : (5) Dont fonds des majeurs protégés :		

ASSOCIATION ANTENNE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	22 745		22 745	100,00			22 745	N/S
Montants nets produits d'expl.	22 745		22 745	100,00			22 745	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Dotations et produits de tarification			523 048	N/S			523 048	N/S
Subventions d'exploitation			3 911 481	N/S	3 387 555	92,75	523 926	15,47
Dons								
Cotisations			80	0,35	80	0,00		0,00
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
Autres produits			5 720	25,15	216 189	5,92	-210 469	-97,34
Reprise de provisions			36 701	161,36	5 145	0,14	31 556	613,33
Transfert de charges			32 610	143,37	43 469	1,19	-10 859	-24,97
Sous-total des autres produits d'exploitation			4 509 642	N/S	3 652 439	100,00	857 203	23,47
Total des produits d'exploitation (I)			4 532 387	N/S	3 652 439	100,00	879 948	24,09
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			953	4,19	633	0,02	320	50,55
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			953	4,19	633	0,02	320	50,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 533 340	N/S	3 653 071	100,00	880 269	24,10
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			4 533 340	N/S	3 653 071	100,00	880 269	24,10
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières			531 932	N/S	392 111	10,74	139 821	35,66
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			440 040	N/S	480 358	13,15	-40 318	-8,38
Services extérieurs			856 603	N/S	579 099	15,86	277 504	47,92
Autres services extérieurs			123 289	542,05	115 771	3,17	7 518	6,49
Impôts, taxes et versements assimilés			160 747	706,74	161 523	4,42	-776	-0,47
Salaires et traitements			1 760 401	N/S	1 363 918	37,34	396 483	29,07
Charges sociales			531 709	N/S	440 002	12,05	91 707	20,84

ASSOCIATION ANTENNE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Autres charges de personnel	5 864	25,78	-1 996	-0,04	7 860	393,79
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements	34 616	152,19	32 549	0,89	2 067	6,35
Dotations aux provisions	12 513	55,01	15 905	0,44	-3 392	-21,32
Autres charges	4 805	21,13	947	0,03	3 858	407,39
Total des charges d'exploitation (I)	4 462 519	N/S	3 580 186	98,02	882 333	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	866	3,81	2 344	0,08	-1 478	-63,04
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	866	3,81	2 344	0,08	-1 478	-63,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	35	0,15	135	0,00	-100	-74,06
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			10 000	0,27	-10 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	35	0,15	10 135	0,28	-10 100	-99,64
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	228	1,00	155	0,00	73	47,10
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 463 648	N/S	3 592 820	98,37	870 828	24,24
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	69 692	306,41	60 251	1,65	9 441	15,67
TOTAL GENERAL	4 533 340	N/S	3 653 071	100,02	880 269	24,10
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ASSOCIATION ANTENNE

annexes aux états financiers 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1.952.760 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 69.692 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

INFORMATIONS GENERALES

L'association antennne propose les services suivants :

- Bureau d'accueil
- RSA
- Atelier Passerelle
- CHRS Antenne Meinau
- Service Aménagement de Peine
- Service Antenne Inclusion Diffus
- Service FSL
- Service hébergement relais Neuhof
- Service des ménages à droits incomplets
- Antenne Lyautey Isolés ou Famille
- Antenne familles Diffus

Le lecteur pourra par ailleurs utilement se reporter au rapport d'activité de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Informations au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 01 Juin 2021 dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 Février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe « Crise de la COVID 19 » de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

Crise de la COVID 19

Conformément aux recommandations de l'ANC publiées en janvier 2021, les informations liées à l'impact de la pandémie COVID 2019 sont présentées selon une approche ciblée.

Activité – Chiffre d'affaires : La pandémie COVID 19 a eu clairement un impact sur le niveau d'activité de l'association qui a augmenté du fait des demandes spécifiques des financeurs publics mais il est lui est impossible de quantifier précisément cet impact.

Immobilisations : La pandémie n'a pas eu un impact significatif sur ce poste ; l'association considère que les plans d'amortissements ne doivent pas être modifiés et qu'aucune dépréciation complémentaire n'est à constater du fait de la pandémie COVID 19. L'association n'a pas réalisé au titre de 2020 de réévaluation de ses actifs.

Stocks : non applicable.

Créances : l'association n'a pas constaté de détérioration du délai de paiement des créances qu'elle a envers des tiers et notamment des financeurs, ni de manière générale ni liée la pandémie COVID 19.

Dettes financières & PGE : l'association n'a pas eu recours ni à un financement ni à un PGE.

Dettes Fournisseurs : l'association n'a pas modifié sa politique de paiements aux fournisseurs du fait de la pandémie COVID 19.

URSSAF : l'association n'a pas usé de la possibilité de décaler même partiellement ses cotisations URSSAF.

Autres dettes sociales l'association n'a pas usé de la possibilité de décaler même partiellement ses cotisations auprès des autres organismes sociaux.

Dettes fiscales : L'association n'a pas eu recours à des dispositifs fiscaux dédiés et liés à la pandémie COVID19

Crédit baux : non applicable

Contrats de locations : aucun décalage pour des montants significatifs n'a été constaté dans les contrats de locations mobilières

Charges de personnel : l'association a bénéficié :

- Du dispositif chômage partiel pour un montant de 1.028 euros
- De la réduction de charges pour un montant néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

Il est précisé que les comptes de l'association ne présentent aucune subvention d'investissement et que par ailleurs le montant des cotisations représente 80 euros.

Seules des modifications de pure forme ont été effectuées : dotation CHRS vers le compte 73212, les versements pour les contrats aidés versés par l'Etat (ASP) vers le compte 7388, les recettes du S.P.I.P. selon tarification vers le compte 7328, et les participations financières des hébergés vers le compte 70828.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à **68.201** euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : 1% pour les cadres et 5% pour les employés
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1% constant pour les employés
- le taux d'actualisation retenu : 1,8%
- le taux moyen des charges sociales : 57,68% pour les cadres et 54,52% pour les employés
- la table de mortalité INSEE 2010-2012.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 491			15 491
Immobilisations corporelles	817 262			817 262
Immobilisations financières	52 807	11 425	1 386	62 846
TOTAL	885 561	11 425	1 386	895 599

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	7 580	2 241		9 821
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	274 509	15 979		290 487
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	22 564	0		22 564
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	206 666	2 324		208 990
Matériel de transport	4 843	7 486		12 329
Matériel de bureau et informatique	62 471	6 585		69 056
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	571 053	32 374		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	578 633	34 615		613 249

La méthode et l'évaluation des dotations aux amortissements ont été réalisées sur les bases suivantes :

Catégorie	mode	durée
Construction	Linéaire	25 ans
Agencement et aménagements	Linéaire	3 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	4 387	4 387	
Autres créances	148 982	148 982	
Charges constatées d'avance	12 116	12 116	
TOTAL	165 485	165 485	néant

Il faut noter que le poste « autres créances » comporte une créance provisionnée à 100% pour un montant de 8.065 euros

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	74 347
Autres produits à recevoir	36 597
TOTAL	110 944

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs hors résultat de l'année

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
REPORT A NOUVEAU	-116 616	34 977		- 81 639
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	120 286	6 539	33 246	93 579
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	3 670	41 516	33 246	11 940
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-17 168	50 903		33 735
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-39 254	9 899	2 281	-31 636
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	-56 420	60 802	2 281	2 100
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	-52 750	102 318	35 527	14 039

Variation des fonds propres

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 du CHRS est en cours de contrôle par le financeur.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 du CHRS soit un déficit de 33.246 euros a été affecté à la réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2017 du CHRS soit un bénéfice de 24.458 euros a été affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2016 du CHRS soit un bénéfice de 5.378 euros a été affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2015 de l'Association Antenne soit un déficit de 2 831 euros a été affecté en report à nouveau à hauteur de 1 593 euros. Le solde soit 1 239 euros correspondant au résultat du CHRS pour l'année 2015 a été inscrit en résultat sous contrôle de la DDCS.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2014 du CHRS, soit un bénéfice de 13 406 euros a été affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2013 du CHRS, soit un déficit de 4 974 euros a été affecté en report à nouveau déficitaire,

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2012 du CHRS, soit un bénéfice de 62 euros a été affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2011 du CHRS, soit un déficit de 3 317 euros a été compris dans les crédits non renouvelables de 12 850 euros accordés au budget prévisionnel de 2014 au titre de déficits antérieurs.

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
TOTAL	10.000	Néant	Néant	10.000

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution	Montant fin d'exercice
Pensions / Retraites	88 409	12 513	32 721	68 201
TOTAL	88 409	12 513	32 721	68 201
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 513	32 721	

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	50 983	24 815	26 168	
Dettes financières diverses	830	830		
Fournisseurs	371 940	371 940		
Dettes fiscales & sociales	369 941	369 941		
Dettes sur immobilisations	2 914	2 914		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	994 448	994 448		
TOTAL	1 791 056	1 764 888	26 168	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	26
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	108 854
Dettes fiscales et sociales	242 137
Autres dettes	
TOTAL	351 017

Produits constatés d'avance et charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	994 448
TOTAL	994 448
Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 116
TOTAL	12 116

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation des concours publics**

Répartition par secteur d'activité	Montant 2020
CHRS	316 550
SPIP	184 950
ASP	21 548
Total	523 048

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant 2020	Montant 2019	Montant 2018
SUBVENTIONS DDCS	54 000	322 800	318 902
RECETTES F.S.L.	119 654	118 352	116 031
SUBVENT DDCS SHR	244 503	213 814	218 950
RECETTES CAF ALT	86 904	87 618	102 621
SUBVENTION MDI	1 093 795	839 673	511 695
SUBVENTIONS ASP (EX CNASEA)		23 572	36 989
SUBVENTION DDCS INFORMATION	7 625	7 625	7 625
SUBVENTION FSE	51 463	46 433	57 132
SUBVENT DDCS HEB HIV FAMILLES	885 975	813 379	801 681
SUBVENTION DDCS PLAN LYAUTEY	1 384		
SUBVENTION DDCS RENFORCT P HIV	532 037	350 002	54 292
SUBV DDCS HEB HIVERNAL ISOLES	547 399	304 297	303 160
SUBVENTION VILLE DE STRASBOURG	4 000	4 000	4 000
RECETTES DEPT. 67 RSA	144 375	144 375	144 375
SUBVENTIONS EUROMETROPOLE STRA	8 000	8 000	8 000
CONSEIL GENERAL DU 67	42 240	42 240	42 240
S.P.I.P ATELIERS PASSERELLE	12 000	12 000	12 695
DDD	38 128		
FIPD /SAP PLACT EXTERIEUR 2018	38 000	42 000	37 000
SERVICE AMENAGEMENT DES PEINES		7 375	
Total	3 911 481	3 387 555	2 777 388

AUTRES INFORMATIONS**Engagements et sûretés réelles consenties**

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

- Emprunt du 27/11/2007 d'un montant initial de 150.000 euros dont le solde dû au 31/12/2020 est de 29 309 euros ayant une date de fin d'échéance au 31/10/2022 ayant fait l'objet d'une sûreté réelle sous forme d'hypothèque
- Emprunt du 26/09/2007 d'un montant initial de 150.000 euros dont le solde dû au 31/12/2020 est de 21 647 euros ayant une date de fin d'échéance au 05/09/2022 ayant fait l'objet d'une sûreté réelle sous forme d'hypothèque

Effectif moyen

	Personnel salarié	
Cadres		03
Non cadres		31
TOTAL		34

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2066-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué ; en effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires, si elles ont lieu, sont valorisées au SMIC en vigueur au 31/12/2020.

Transferts de charges

Nature	Montant
Divers	2 239
Formations	23 606
Complémentaire IJ	6 766
TOTAL	32 611